


EN QUOI CONSISTE LE SUIVI D'UNE MOBILITÉ

ecvet

 : Objectifs pédagogiques définis par l'organisme d'envoi selon le diplôme national que le participant prépare. Ces ULO peuvent être choisies à la fois par l'organisme d'envoi et par le tuteur de l'organisme d'accueil pour s'assurer qu'elles peuvent être validées pendant la mobilité.

Avant la mobilité



Vous recevez


- La liste des **Unités d'Apprentissage**
- Le **CV**  de l'étudiant

Avantage

Vous avez des informations claires sur le **profil de et les objectifs de l'étudiant**



Cette étape du dispositif **ecvet** vous aide à

- Trouver les informations pertinentes de façon aisée: Le CV  présente de façon claire, structurée, logique et standardisée les éléments du CV
- Confirmer que vous pouvez proposer un stage adéquat
- Organiser correctement la mobilité avant son commencement
- Sélectionner le tuteur approprié pour l'étudiant
- Savoir exactement comment évaluer les Unités d'Apprentissage (UA)
- Valider la mobilité de l'étudiant, comme partie intégrante de sa formation professionnelle


Un CV avec une structure standardisée

Avantage

Vous et l'étudiant vous entendez et vous engagez sur des **objectifs clairs**

Vous signez le **Contrat d'Apprentissage (CA)**

 Ce contrat est rédigé et signé par l'organisme d'envoi, signé par l'organisme d'accueil et l'étudiant. Il clarifie tous les détails de la mobilité, l'engagement réciproque et les objectifs de l'étudiant (les unités d'acquis d'apprentissage = ULO en anglais)

Pendant la mobilité

Vous **assistez** l'étudiant en

- Lui donnant des **tâches claires** à réaliser
- S'assurant qu'il a **compris vos instructions**
- Réglant toutes les **problématiques** (organisation, règlements, communication)
- En informant l'organisation intermédiaire de **l'adaptation de l'étudiant**




Vous **supervisez** l'étudiant en

- Assurant sa bonne **intégration** dans votre équipe
- En évaluant ses **progrès et l'amélioration de ses compétences**
- En **échangeant régulièrement** avec l'organisme d'envoi (organisme intermédiaire local ou école professionnelle)

À la fin de la mobilité

L'organisme d'envoi remplit **l'EUROPASS MOBILITY** 
Vous le signez quand il est rempli

 Le document standard utilisé dans toute l'Europe pour enregistrer officiellement le détail des aptitudes et compétences acquises par un étudiant pendant la mobilité.

Vous remplissez le **CERTIFICAT DE MOBILITÉ** 

Ce document certifie le stage Mobilité. Il en comporte les tâches, le lieu et les dates.

 Ce document est délivré par l'organisme d'accueil. Il détaille les dates et le lieu de la mobilité, ainsi que les tâches accomplies et les commentaires.

Cette étape du **ecvet** vous permet de

- Donner à l'organisme d'envoi de l'étudiant une description détaillée et claire de la mobilité
- Contribuer à la reconnaissance du stage Mobilité comme élément du **diplôme national**
- Mettre en valeur les bonnes pratiques que l'étudiant a acquises en entreprise
- Souligner les bonnes pratiques que vous avez acquises grâce à lui/elle

Vous remplissez la **GRILLE D'ÉVALUATION** 

 Le document qui permet à l'entreprise d'évaluer les unités d'acquis d'apprentissage obtenues grâce aux tâches effectuées pendant la mobilité.

